



Bulletin n° 11

Février 2003

Grâce à son action vigoureuse, résolue et courageuse, (B.A a dû affronter des violences verbales, écrites et même physiques), B.A. a pu obtenir que les personnes âgées dépendantes de la MAPAD - Brécey soient enfin rétablies dans leurs droits.

En effet, le Conseil Général vient de décider de leur attribuer une compensation de l'ordre de 1.800 euros en moyenne, soit environ 12.000,00 Francs ou encore un million deux cents mille anciens francs, ou plus selon la gravité du dommage.

CE N'EST PAS RIEN - C'EST UNE PREMIERE GRANDE VICTOIRE

Ce faisant, Le Conseil Général

- Désavoue les affirmations solennelles et publiques du Président de la MAPAD BRECEY qui n'a cessé de nier l'importance de ces augmentations.

OUI, La MAPAD Brécey a procédé en Janvier 2002 à des augmentations exorbitantes,

OUI, Brécey-Autrement a eu l'audace de dire LA VERITE.

B.A. remercie les Conseillers Généraux courageux qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que ce dossier sorte enfin de sa situation de blocage.

- Confirme le dommage subi par les pensionnaires de la MAPAD en leur attribuant un dédommagement.

LE COMBAT N'EST PAS TERMINE

Le dédommagement est certes acquis. Mais il ne compense, dans le meilleur des cas étudiés que les 10 premiers mois de 2002. A compter de Novembre 2002, les pensionnaires continuent donc de subir de plein fouet les augmentations décidées en Janvier 2002. CELA RESTE INSUPPORTABLE -

Nous vous tenons informés et vous assurons que Brécey-Autrement ne cessera jamais de défendre nos grands aînés si injustement traités.



III.- Le Repentir ?

Depuis Février 2003, B. TREHET est un homme en plein désarroi. Brécey sait désormais que, Président de la MAPAD, il a obstinément nié l'importance des augmentations de tarif ; Maire de Brécey, il n'a jamais exprimé un mot de sympathie ou de soutien ni manifesté le moindre sentiment de "tendre souci" pour des Brécéens vulnérables en situation de grande injustice dans un établissement Brécéen. Va-t-il au moins exprimer un réel repentir ? Non, aveuglé par une de ses fameuses colères vengeresses, il persiste et signe en "Commettant" les deux articles ci-dessous (16.03.03).

# LE JOURNAL

LA MANCHE LIBRE

## d'Avranches

### Brécey : "BA" exaspère le maire

Suite au communiqué de Brécey Autrement sur la Mapad, Bernard Tréhet menace de porter plainte. Page 36.

#### Droit de Réponse

Lorsqu'une personne a été nominativement dénigrée, elle peut, au nom de la loi, exiger du journal la publication d'une réponse dans la même mise en page que les propos incriminés.

#### Brécey : "B.A."

#### rassure le Maire - Conseiller Général

: La réponse de Brécey-Autrement aux  
: menaces de plainte de Bernard TREHET  
: page ...

## Brécey

Brécey Autrement exaspère le maire

### B. Tréhet menace de porter plainte

### Brécey autrement rassure le Maire, Yves MANCEL ne portera pas plainte

Depuis les dernières élections municipales, le mouvement Brécey Autrement (BA), emmené par son président Yves Mancel, ne semble pas rater une occasion pour critiquer l'action du maire conseiller général de Brécey, Bernard Tréhet. Dans un communiqué de BA, daté du 1er mars, Yves Mancel parle de "rétablir entièrement les pensionnaires de la Mapad de Brécey dans leurs droits, ce qui passe bien sûr par l'analyse des raisons qui ont

conduit la Mapad de Brécey, à procéder aux plus fortes augmentations repérées dans les maisons de retraite du département." Face à cette nouvelle philippique, Bernard Tréhet explique que "les conséquences de la hausse des tarifs de la Mapad de Brécey viennent directement des réformes de l'Etat." Il ajoute : "La Mapad est sous la dépendance du Service départemental de l'action sociale qui gère le budget, validé par la

suite par le Conseil général. Les Départements reversent de l'argent à titre de compensation. Seulement six personnes, pensionnaires à la maison de retraite ont été touchés par ces augmentations." Excédé, Bernard Tréhet se demande s'il ne va pas finir par porter plainte contre BA. Une solution qui n'enchantait guère le maire conseiller : "Je sais très bien que c'est tout ce qu'ils attendent. Cela leur permettrait d'exister."

La démesure médiatique du Maire Conseiller Général présente au moins le mérite de permettre à "B.A." de publier, dans l'intérêt de tous, un résumé de la question qui préoccupe tous les Brécéens : La Tarification de la MAPAD.

20 Février 2002 - "B.A." écrit au Président de la MAPAD (copie conseillers municipaux) pour lui demander de remédier au désarroi des pensionnaires : leur facture de Janvier 2002 impose des augmentations qui peuvent dépasser 30 %, plus de 1,800 NFrs par mois !

Mars 2002 - Février 2003 - Les dirigeants de la MAPAD nient obstinément l'importance de ces augmentations. B.A. appelle donc les Brécéens à l'aide de leurs grands aînés dont on "re - nie" même la réalité des factures qu'ils acquittent.

10 Février 2003 - Le Conseil Général accorde enfin une "Compensation" pour "augmentation importante des tarifs".

10 Mars 2003 - Le Maire, en conseil municipal est contraint d'avouer que "17 personnes ont subi des augmentations" (O.F. - 12 Mars) et non pas six seulement. Il affirme d'ailleurs que "Six ont bénéficié d'un remboursement". Ce n'est hélas même pas vrai, elles vont recevoir une "participation financière exceptionnelle non renouvelable".

16 Mars 2003 - Les menaces de plainte publiées "spectaculairement" procède de toute évidence du désarroi bien compréhensible de Bernard TREHET : La question MAPAD devient une "Affaire MAPAD".

### Les Contradictions Comptables

#### de B. TREHET

Le 11 Mars (publiés "Manche Libre" 16/3), "seulement six pensionnaires ont été touchés par ces augmentations".

Le lendemain (12 Mars-Conseil Municipal) "17 personnes ont subi ces augmentations".

Au fond, l'exactitude (sic) des informations comptables de la MAPAD dépend du jour, du lieu et de l'interlocuteur,





Brécey Ouest-France  
Mercredi 12 mars 2003  
Conseil municipal

Interrogé collectivement sur le récent bulletin de Brécey Autrement concernant les tarifs de la Mapad, le maire déclare : « Je ne répondrai pas. C'est ce qui s'appelle prendre les personnes âgées en otages. La maison de retraite est gérée par le Cias (Centre intercommunal d'action sociale) avec six maires du canton et sous la tutelle du conseil général. L'État a modifié la loi avec la création de l'Apa et c'est lui qui a réformé la tarification. 17 personnes ont subi une augmentation de prix, six ont bénéficié d'un remboursement par l'État de 1 869 €.

L' AVEU

Le Maire - Président de la MAPAD avoue enfin qu'il n'a cessé de dissimuler la vérité à tous les Brécéens, y compris tous les élus.

- Oui, les dirigeants de la MAPAD ont pris en otages les pensionnaires en leur imposant des augmentations affirmées inexistantes !
- Oui, grâce à B.A. l'injustice enfin reconnue (il aura fallu un an!) est partiellement compensée.
- Oui, hélas, la gestion de la MAPAD reste toujours aussi obscure. Pourquoi un providentiel "chèque cadeau" exceptionnel? Pourquoi l'attribuer à certains mais pas à d'autres ?

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE  
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES



Mairie de Brécey  
50370

Tél. : 02.33.89.21.00  
Fax : 02.33.89.21.09

Madame, Monsieur,

BRECEY, le 05 avril 2002

Bernard TREHET  
Maire de BRECEY  
Président de la Communauté  
de Communes du Canton de BRECEY

à  
Tous les Brécéens

LA HONTE

Rapprochée des aveux ci-dessus, "La Lettre à tous les Brécéens" révèle pleinement son caractère particulièrement consternant.

Les personnalités départementales, régionales et même nationales qui en ont eu connaissance ont confié à B.A. en même temps que leur stupéfaction indignée, leurs pensées attristées pour tous les Brécéens, otages d'un pouvoir qui ne connaît aucune limite ni dans ses moyens : "La communication" (sic) de la MAPAD est financée par la Mairie et assumée par le Maire, c'est une regrettable confusion de budgets, ni dans ses méthodes : Le courrier ferme mais courtois de B.A. du 20 Février 2002 sur les prix MAPAD a connu, pour toute réponse, dénigrement, insultes menaces, violences, harcèlement des personnes coupables, sans doute, de crime de lèse majesté.

Vous venez probablement de recevoir à nouveau une large documentation qui vous a été adressée par « BRECEY AUTREMENT » et son Président Yves MANCEL. Il y fait état des prix de la Maison de Retraite et accuse la Directrice et sa collègue de les avoir augmentés d'elles-mêmes en demandant même des sanctions,

Au titre de l'article 373, du Code de procédure pénale, nous sommes tout à fait dans une situation de dénonciation calomnieuse.

Dans un premier temps, ne s'agissant plus vraiment de ma personne mais du personnel, les élus de la Communauté de Communes et moi-même avons pensé porté plainte.

Aujourd'hui, face au déluge de courrier qui arrive sur le bureau des Maires, élus locaux, Conseillers-généralistes, Députés, D.D.A.S.S., Préfet, Ministre, Répression des fraudes et j'en passe, car la litanie est longue, nous sommes plus attristés qu'autre chose.

Le contenu et l'importance des documents sont tels qu'ils témoignent d'une haine farouche qui n'est plus contrôlée. Jusqu'où ira t-elle ?... Pourquoi tant d'acharnement ?

Les honnêtes gens savent très bien que les changements de tarification de la Maison de Retraite, le ticket modérateur et l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie sont des décisions d'ETAT que la loi nous oblige à appliquer même si parfois elles peuvent générer des différences dans les coûts d'hébergement et de dépendance qui ne sont pas dus, bien sûr, à l'augmentation du budget de la M.A.P.A.D. décidé par son Conseil d'Administration et qui s'est traduit par une augmentation de 0.4 % environ seulement.

Il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et qui est de mauvaise foi.

Pour étayer mon propos, vous trouverez ci-joint, copie du courrier du Président du Conseil général qui sera lui aussi probablement accusé de collusion dans un proche avenir.

Voilà ! Cela ne demande pas que l'on s'étende plus sur le sujet et que l'on donne crédit à un Président entouré d'un groupuscule qui ne voit pas tous les risques qu'un tel comportement peut entraîner. Probablement n'a-t-il pas encore tout compris !... A moins que quelques Brécéens ne tirent les ficelles dans l'ombre ? Tout est possible !

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.







## Brécey

### Communauté : un bémol sur l'action du Pays de la baie

Ouest-France 23/3/03

Le conseil communautaire s'est réuni jeudi 20 mars.

Syndicat mixte du Sud-Manche. En réponse à une lettre du président du Pays de la Baie à tous les maires proposant « une sorte de marché commun du Sud-Manche et une rencontre pour collaborer dans l'aménagement de la zone de Poilley », Bernard Tréhet affirme : « Brécey n'est pas dans les projets du Sud-Manche. Prendre part à un projet n'est pas participer au développement exclusif du canton d'Avranches ».

Toujours l'exploitation grossière du même fonds de commerce : Brécey, fière petite citadelle résiste orgueilleusement à l'impérialisme de la grande Baronnie d' Avranches !

L'opposition Brécey - Avranches doit tout à l'artifice : il s'agit pour le Maire de Brécey de se donner le statut flatteur de David contre Goliath. De fait, il parvient tout juste à se donner l'image de la grenouille qui veut se faire plus grosse que le boeuf, Consternant.

Les Brécéens sont aussi des Avranchinois. Avranchinois par les études (lycées), par leur santé (hôpitaux, cliniques, spécialistes), par leurs activités culturelles et sportives (aquabaie, cinéma théâtre) etc... etc... et même, et de plus en plus, par leurs emplois.

Ils ont beaucoup à perdre dans cette opposition délibérément entretenue pour servir - ne servir que des ambitions personnelles démesurées.

#### Un Songe " Visionnaire "

Une personne, après avoir visité 5 cantons est intéressée pour s'installer dans le bâtiment qu'on nous a refusé à Tirépiéd. Elle a besoin d'un tel site avec la vue sur le Mont-Saint-Michel. Son projet peut attirer jusqu'à 60 000 personnes, elle n'ira jamais à Poilley.

" I have a dream - J'ai fait un rêve : Une foule immense de 60.000 personnes " attirée " par un homme au magnétisme étrange et mystérieux se dirige vers le lieu-dit "Le chêne au loup", sanctuaire contemplatif de la Merveille."

## Brécey

### Communauté : Chêne-au-Loup, permis de construire refusé

n'avons jamais caché que cette acquisition était dans un but économique (emprunt, choix d'un architecte, aménagement en zone, atelier relais, contrat de location à une entreprise industrielle). On cherche une concentration des entreprises dans le sud d'Avranches. Les cantons riches deviendront encore plus riches.

Un Conte merveilleux pour des comptes fantastiques.

Les comptes financiers malheureusement ne se nourrissent pas de contes. Le permis de construire pour l'extension du bâtiment agricole dissimulait en fait la construction du "Relais industriel".

La loi est la loi. Le permis a été refusé. Comment s'en étonner ? et voilà les finances de la ville et du canton grevées par l'achat de terrains "industriels" (sic) demeurés agricoles, sans compter les achats à répétition des commerces du bourg.

Bulletin n° 11 (suite)

Le Discrédit (suite)

Yves MANCEL  
(HEC, DEA Sciences économiques)

Brécey, le 02 Avril 2003

Monsieur le Conseiller Général,

B.A. considère qu'à ce jour, le dossier MAPAD est clos. En effet, si B.A. a mené pour le compte des conseillers municipaux la première phase d'analyse, il appartient désormais aux conseillers municipaux de mener la deuxième phase d'études, comptables approfondies. Leur réel souci de rétablir leur image personnelle, sérieusement entachée dans cette affaire les conduira sûrement à assumer leurs pleines responsabilités ou à faire savoir utilement qu'ils en sont empêchés.

Au nom des Brécéens, B.A. tient à vous exprimer ses regrets : leur premier magistrat, par des manoeuvres grossières, a obstinément tenté de dégager sa responsabilité en la transférant à votre assemblée :

- Le détournement d'usage d'un courrier personnel du Président LEGRAND, courrier qui se retrouve photocopié en 1.102 ex. et présenté en annexe d'un pamphlet (voir "la lettre aux Brécéens" du bulletin B.A. n° 11 page 2)
- l'usage sans autorisation d'une photographie du Président assorti d'une légende flatteuse dans le bulletin de campagne du candidat député et présenté dans les meetings électoraux avec le commentaire où la trivialité n'a d'égale que la malhonnêteté : "qui croyez-vous qui me l'a donnée ? elle est belle elle est récente, croyez-vous que je l'avais en stock dans mon album de famille ? "
- Ces manipulations et bien d'autres qu'il serait lassant de relever n'ont pas abusé les Brécéens : la négation de l'importante augmentation des augmentations de tarif comme le "re-niement" par la MAPAD de ses propres factures ne pouvait être attribué à nul autre que ... le Maire - Président de la MAPAD Brécey.

Avec nos sentiments de considération distingués

Yves MANCEL  
Président de B.A.  
Bocals de l'avenir  
*Yves Mancel*

Lettre adressée à chaque  
Conseiller (e) Général (e)  
La responsabilité du  
problème MAPAD - Brécey  
est bien celle, exclusive,  
des dirigeants de la  
MAPAD - Brécey, de Brécey  
à Brécey.